

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 MAI 2026**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Elné, composé de dix-sept membres en exercice et dûment convoqué le douze mai deux mille vingt-six, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Steve FORTEL, Président.

Conseillers présents Steve FORTEL, Jessica HORTA, Manuela PADERN, Marine MACARY, Agnès CATHALA, Laurent FRITZ, Nelson COUTINHO SANCHES, Virginie GOSA, Roland CASTANIER, Yannick MONTHEIL, Brigitte BATLLE, Jacques POIRSON, Karine BERGERON, Sébastien GARGUIER, Charles HIGUERO, Florence HIGUERO, Christelle JIMENEZ.

Pouvoirs

Conseillers non représentés

DEL2026-013 – TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'EMPLOI PERMANENT

Nomenclature 4.1 : Fonction Publique – Personnel titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique et notamment ses articles L.332-8.2° et L.313-1 ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2019-1424 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pouvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels ;

Monsieur le Président expose au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, compte tenu des besoins des services et de la volonté de nommer au grade supérieur un agent après réussite au concours, de modifier le tableau des effectifs.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration

DECIDE la création d'un emploi permanent comme suit :

Filière	Cadre d'emploi	Quotité de travail	Effectif	Date de prise d'effet
Administrative	Rédacteur	Temps complet	1	01/07/2026



ADOpte les modifications du tableau des effectifs ;
PREVOIT les crédits nécessaires au budget 2026.

Scrutin :

Pour : 17 Voix
Contre : 0 Voix
Abstentions : 0 Voix

Toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente délibération dans les deux mois qui suivent la date de sa notification et/ou de sa publication. À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot - 6 Rue Pitot - 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la délibération ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

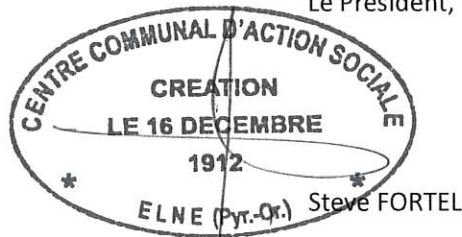
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -

Le 19/05/2026

La secrétaire de séance,

Nadège PASCOT

Le Président,



Publication électronique le :